

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-2565

présenté par

Mme Diaz, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	1 200 000 000
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	1 200 000 000
<b>SOLDE</b>	-1 200 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année l'Etat dépense plus d'un milliard d'euros afin de procéder à la location de nuitées hôtelières au profit de personnes en migration.

L'actuel parc d'hébergement étatique est financé par des crédits en provenance de trois programmes budgétaires répartis en deux missions, l'une relative à la cohésion des territoires, l'autre à l'immigration. Selon la Cour des comptes, les nuitées hôtelières relèvent du programme "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables" dans le cadre de l'hébergement généraliste. Entre 2017 et 2023, les crédits alloués à cette fin ont été doublés, pendant que l'hébergement spécifique pour demandeurs d'asile a vu ses moyens bondir de 169 % entre 2013 et 2023. Pour l'année 2024, l'IGAS recensait en moyenne 65 000 chambres louées chaque nuit avec l'argent des Français - ce qui revient à 24 millions de nuits par an.

Selon des sources concordantes en provenance du terrain, il apparaît que les migrants, en particulier en clandestinité, occupent la majorité des chambres d'hôtel réservées par l'État. Le Secours catholique, l'un des opérateurs délégués, relève que parmi les personnes hébergées au sein d'hôtels franciliens, 67 % sont d'origine étrangère extra-européenne, dont 53 % ne justifient pas de titre de séjour valide. Dans une enquête menée en 2022, le SAMU Social de Paris énonçait que 90 % des personnes qu'il hébergeait à l'hôtel ont une nationalité étrangère encore une fois hors Union européenne. Parmi eux, 45 % étaient en situation irrégulière et 17 % connaissaient une situation régulière précaire (demande d'asile en cours d'examen, titre de séjour court...).

Dès lors, les travaux de l'inspection générale des affaires sociales et de la Cour des comptes se coalisent pour caractériser la saturation des offres d'hébergement à destination des migrants, que

nous accueillons chaque année dans des proportions insoutenables - pour nos services sociaux, de santé, et de police et de gendarmerie pour les cas impliquant des profils mis en cause pour des infractions pénales.

L'effort des contribuables pour pourvoir à ces dépenses grandissantes est injustifiable et par ailleurs 64 % des Français sont opposés à l'arrivée de nouveaux immigrants sur le territoire national (CSA, juin 2025).

La France, avec ses 3 400 milliards de dette et ses prélèvements obligatoires à 43 % du PIB, ne peut plus assumer ce milliard d'euros annuel qui paie des chambres d'hôtels pour des étrangers que par ailleurs elle ne peut plus accueillir dans de telles proportions.